

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

-----

**2016 DLH 90-1** Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives et lots annexes à la société anonyme « l'Habitation Confortable ».

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le transfert par Paris Habitat OPH à la société anonyme « l'Habitation Confortable » de 59 structures collectives et lots annexes ;

Vu l'avis du conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement en date du 15 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisé le transfert par Paris Habitat OPH au profit de la société anonyme « l'Habitation Confortable », de 59 foyers et lots annexes dont la liste figure en annexe, dans le cadre d'un apport en nature rémunéré par une augmentation du capital social de la société bénéficiaire.

Article 2 : Est autorisée l'acquisition par Paris Habitat OPH de 1 594 004 actions de la société anonyme « l'Habitation Confortable », au prix unitaire de 16 euros. Ces actions nouvelles porteront jouissance, rétroactivement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Article 3 : Les droits de réservation détenus par la Ville de Paris sur ces immeubles sont maintenus.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à intervenir, au nom de la Ville de Paris, aux conventions fixant les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris, afin d'y substituer le nom du bailleur « Paris Habitat OPH » par celui de la société anonyme « l'Habitation Confortable ».

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**